

DICR!M

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Risques majeurs :

Adopter

Les bons

Réflexes !



*Les
Rairies*

La terre cuite pour tradition...

SOMMAIRE

Le Mot Du Maire	2
Schéma D'Alerte De La Population	3
Plan de la commune	3
Modalités D'Activation Du PCS	4
Organisation Du Dispositif Communal	5
Quelles Consignes de Sécurité Dois-Je Respecter ?	5
Mouvement De Terrain	6
Inondation Terrestre	7
Feu De Forêt	8
Transport De Matières Dangereuses	9
Informations Utiles	11

Le Mot Du Maire



La sécurité des habitants de notre commune qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le "Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs" : le DICRIM récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chacun de ces risques la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune vous indiquant les points essentiels

Nous sommes concernés par les risques suivants :

- 1 Le risque mouvement de terrain
- 2 Le risque "inondations terrestres".
- 3 Le risque lié au feu de forêt.
- 4 Le risque lié au transport de matières dangereuses.

Ce document, élaboré à partir du "Plan Communal de Sauvegarde" spécifiques à Les Rairies édité par les services de l'Etat, et prenant en compte l'antériorité de notre commune mais aussi son évolution possible sera amené à subir des modifications, des adaptations.

Le document complet : le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE pourra être consulté en mairie.

Je souhaite que cette information essentielle et indispensable participe à notre "mieux vivre avec toujours plus de sécurité dans notre commune".

Votre Maire,

Schéma D'Alerte De La Population

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

L'élú informé prévient les autres, puis alerte la population comme suit : •

L'alerte s'effectue par téléphone ou en porte-à-porte par les élus et les employés communaux, avec l'aide d'exemples de messages préétablis et complétée par le porte-voix de la voiture des pompiers.

Plan de la commune



PCC Poste de Commandement Communal - Mairie

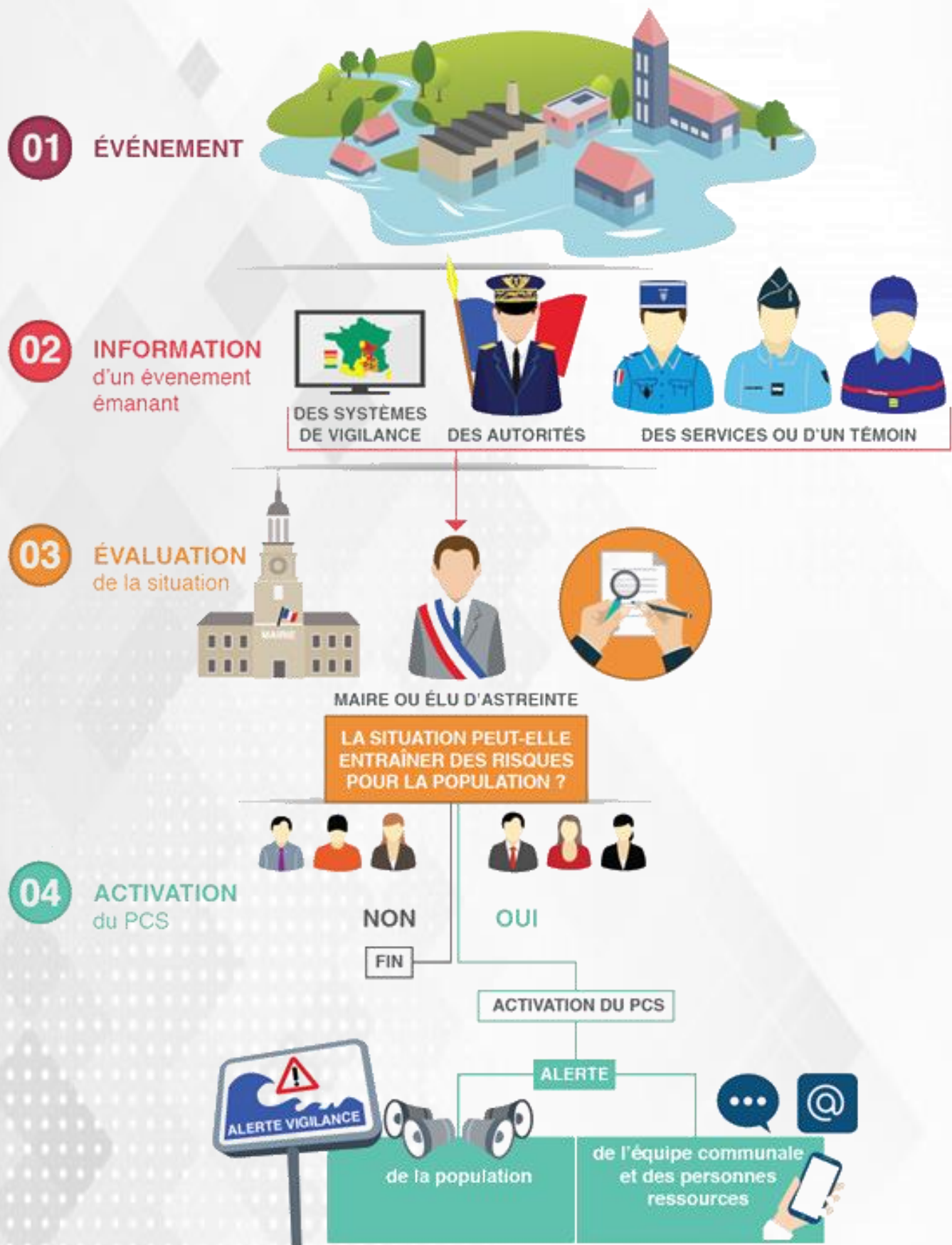
DZ Drop Zone (Zone Hélicoptère) - Stade

PRV Point de Rassemblement des Victimes et Lieu d'Accueil pour la Population

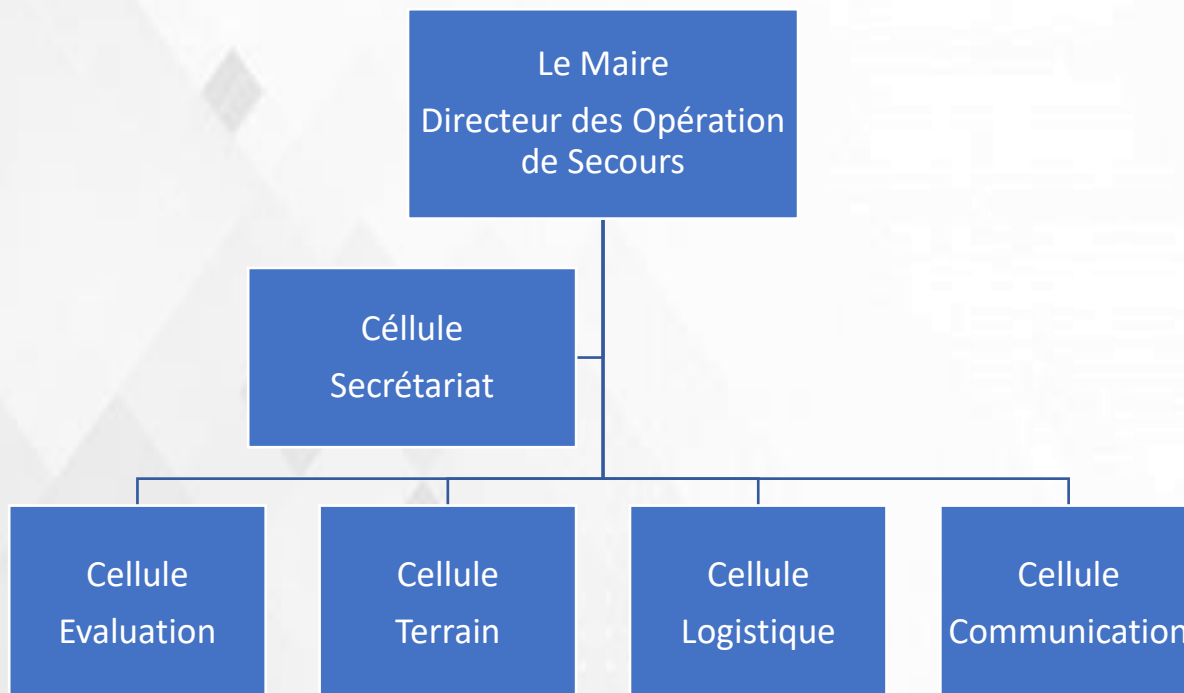
1 Salle des fêtes **2** Espace Grain d'Ailes

D Défibrillateur – Mairie

Modalités D'Activation Du PCS



Organisation Du Dispositif Communal



Quelles Consignes de Sécurité Dois-Je Respecter ?

CE QU'IL FAUT FAIRE...



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et fermer l'ensemble des issues.



S'informer de l'évolution de la situation.



Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...



Éviter de vous déplacer. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.



Ne pas téléphoner, garder libres les lignes pour les secours.



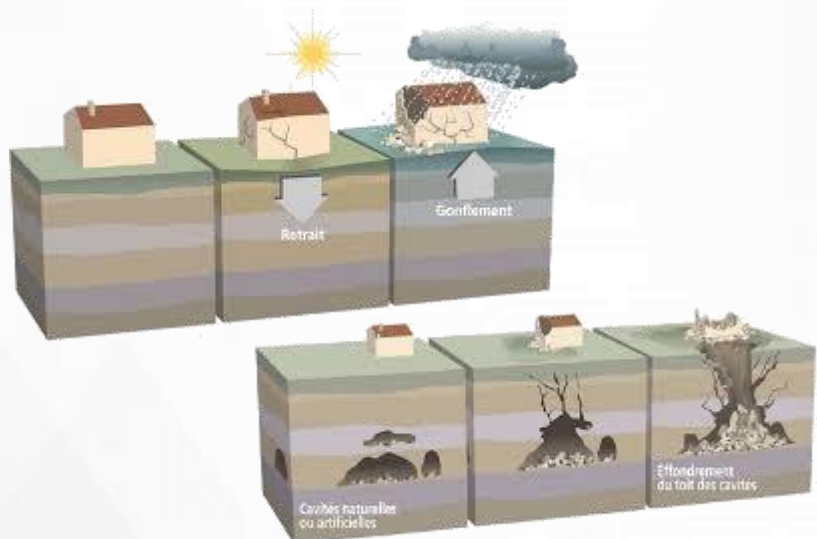
Ne pas fumer, éviter de faire des flammes et des étincelles.



Mouvement De Terrain

La géologie et l'histoire de la commune de Les Rairies montrent que nous sommes concernés par les mouvements de terrain suivants

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les effondrements de cavités souterraines



Effondrement du toit d'une cavité souterraine

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Le retrait-gonflement des argiles
- Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.
- Les effondrements de cavités souterraines
- L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains hors mine, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire

PENDANT

- Formation d'une cavité, fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer
- A l'intérieur, dès les premiers signes : évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

APRÈS

- Informez les autorités suivant l'importance, Mairie, Gendarmerie, Pompiers
- Évaluez les dangers puis les dégâts
- Prenez contact avec votre assurance

QUE DOIS-JE FAIRE
OU NE PAS FAIRE ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Évacuer
le bâtiment et
s'éloigner

Fermer le gaz,
couper
l'électricité

Ne pas
s'approcher
des bâtiments
endommagés



Inondation Terrestre

À la suite de la prescription par la préfecture du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), la commune est concernée par les crues du Loir.



Commune située en rive gauche du Loir. Dans la zone d'extension des crues, aucune infrastructure n'est recensée. La commune est donc peu concernée par le risque inondation.

AVANT

- ➔ Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants
- ➔ Coupez gaz et électricité
- ➔ Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres, ...
- ➔ Stationnez les véhicules sur des points hauts
- ➔ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger
- Apportez une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur

QUE DOIS-JE FAIRE
OU NE PAS FAIRE ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques aux inondations



Couper
l'électricité
et le gaz

Obturer les
entrées d'eau



Gagner les hauteurs. Ne pas descendre dans les parkings sous terrain ni dans les caves



Ne pas s'engager dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied

ATTENTION ! Moins de 30 cm d'eau peut emporter un véhicule.



Feu De Forêt

La commune peut être touchée par les feux de forêt du fait de la présence de la Forêt de Chambiers. La commune est classée en sensibilité moyen aux feux de forêt



AVANT

- Ayer une attitude : n'allumez jamais un feu en forêt / ne fumez pas en forêt
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailliez les abords de votre habitation

PENDANT

DEPART DE FEU

- Donnez l'alerte le plutôt possible aux services de secours (18 ou 112)
- Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau, extincteur
- Etouffez-le avec du sable, de la terre, un vêtement
- Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous

LE FEU APPROCHE

- Eloignez vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...)
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide
- Rejoignez le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible du bâtiment
- Fermez les volets, les portes, les fenêtres, pour éviter de provoquer des appels d'air ;
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) et arrêtez la ventilation, car la fumée arrive avant le feu ;
- Suivez les instructions des sapeurs-pompiers et des autorités.

APRÈS

- Surveillez d'éventuelle reprise de feu et si besoin éteignez les foyers résiduels

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques au feu de forêt



Alerter les pompiers



Dégager les voies de circulation



Fermer le gaz, couper l'électricité



Calfeutrer les issues



Ne pas s'exposer aux flammes

QUE DOIS-JE FAIRE
OU NE PAS FAIRE ?



Transport De Matières Dangereuses

La commune de LES RAIRES est traversée par plusieurs **routes départementales** (RD138, RD70, RD18) sur lesquelles circulent des marchandises dangereuses.



AVANT

Identifiez un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions

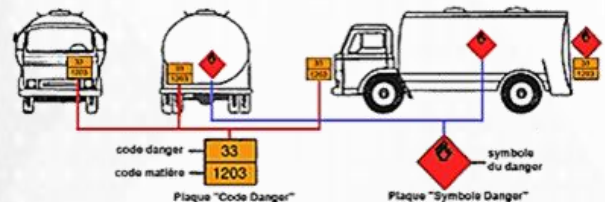
PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112)

Dans le message d'alerte, précisez si possible :

- ➔ Le lieu exact
- ➔ Le moyen de transport poids-lourd
- ➔ La présence ou non de victimes
- ➔ La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, ...
- ➔ Décrire les panneaux présents sur le camion



- Protégez la zone pour éviter un « sur-accident » : Balisez les lieux du sinistre / Faites éloigner les personnes à proximité / Ne fumez pas

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

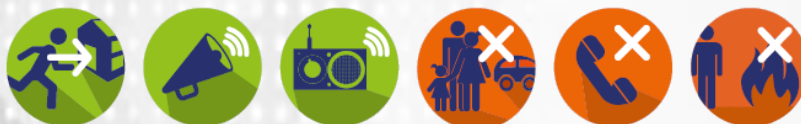
- Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

QUE DOIS-JE FAIRE
OU NE PAS FAIRE ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques au TMD



S'éloigner de
la zone
d'accident

Alerter
les secours

Rester confinés

Ne pas
s'exposer
aux produits
chimiques

AU CAS OÙ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

CONSTITUER UN KIT D'URGENCE



Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre Guide pratique des risques majeurs.
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, des gilets fluorescents, une radio à pile.
- De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multifonctions, des aliments spécifiques si nécessaire (aliments bébé, régimes particuliers, etc.).
- Pansements, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains.
- Photocopie des papiers personnels types carte d'identité, passeport, double des clés de la voiture et de la maison, de l'argent liquide.
- Quelques jeux, livres pour les enfants.

Informations Utiles



NUMÉROS DE SERVICES

ENEDIS (ex. ErDF) : 02 41 93 24 34
GrDF : 02 41 96 93 51
En cas d'odeur de gaz : 18 / 112
Syndicat d'Eaux d'Anjou: 02 41 76 91 48

NUMÉROS D'URGENCE

112 Appel d'urgence européen
18 Pompier
17 Police Nationale
15 SAMU
114 Secours pour les personnes ayant
des difficultés à entendre ou à parler



S'INFORMER

Radio : France Bleu Maine et Loire- 88.5 Mhz
RCF - 90 Mhz
ALOUETTE - 103.2 Mhz
Mairie Les Rairies
02 41 76 32 14 – www.lesrairies-49.fr
Préfecture de Maine et Loire
02 41 81 81 81– www.maine-et-loire.gouv.fr
MétéoFrance
3250 (numéro payant) – www.vigilance.meteofrance.com
Vigicrues
www.vigicrues.gouv.fr



14 Rue Charles de Gaulle
49430 LES RAIRES
Tél : 02 41 76 32 14 Fax : 02 41 76 34 29
Courriel : accueil@lesrairies-49.fr